

CSA SD des Bouches du Rhône

du 16 novembre 2023



Déclaration liminaire de la CGT Éduc'action

M. le Dasen, Mme la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes convoqué·es pour le premier CSA SD des Bouches du Rhône de l'année scolaire 2023-2024. Nous notons que nous avons reçu le calendrier, les convocations et les documents concernant ce CSA bien dans les temps. Nous interprétons cela comme un engagement de la DSDEN à respecter le règlement du comité censé assurer le dialogue social. Le verre semblerait donc être à moitié plein.

Et pourtant... Le règlement intérieur mis au vote aujourd'hui est le premier véritable règlement de ce CSA. Cette instance a donc fonctionné sans RI pendant les onze premiers mois de son mandat. Les procès-verbaux des CSA de février et de mars sont mis au vote avec des mois de retard. Nous n'avons pas eu de CSA sur les moyens vie scolaire. Difficile de voir encore le verre à moitié plein.

Les dysfonctionnements de la F3SCT s'accumulent aussi. Mais nous notons que le Dasen a répondu positivement à la demande des OO.SS. de tenir une séance de la F3SCT.

Le bon fonctionnement de nos instances est indispensable pour que la démocratie vive au sein de notre institution et que le dialogue social ne soit pas réduit à son minimum syndical.

Quand on regarde de plus près la situation des collèges des Bouches du Rhône, le manque de moyens humains et matériels est encore criant. C'est le cas notamment pour l'accompagnement d'élèves en situation de handicap. À la rentrée, la CGT avait comptabilisé, par des remontées partielles de 16 collèges, au moins 1100 heures d'accompagnement non assurées dans les collèges des Bouches du Rhône.

À titre d'exemple, la DSDEN avait reçu, il y a quelques semaines, une délégation du collège Mallarmé de Marseille, demandant des AESH pour accompagner les élèves en situation de handicap. En effet, à la rentrée il manquait 74h d'accompagnement AESH, chiffre qui s'est réduit au fur et à mesure sans pour autant pouvoir combler tous les trous. En effet, il manque à ce jour encore 36h d'AESH (sauf bonne nouvelle des tout derniers jours).

Des AESH de Mallarmé avaient montré leur volonté de passer à un contrat à 32h par des saisines de la CCPA. La DSDEN, qui est pourtant dans l'incapacité manifeste, pour l'instant, de satisfaire les besoins d'AESH sur le département, leur a répondu non.

La DSDEN refuse en effet d'embaucher des AESH à 32h, affirmant que ces personnels à 32h sont difficilement gérables au sein d'un PIAL. Elle entend dire sans doute que ces personnels sont plus difficilement déplaçables entre écoles, collèges et lycées. Mais de fait, elle indique aussi que le

travail de AESH est et ne peut être que de 24h hebdomadaires et que, par conséquent et selon la CGT, ce volume horaire devrait constituer un temps plein, avec un salaire complet. Or, 24h correspond actuellement à un temps partiel (62%) et à un salaire partiel. L'Education nationale impose donc le temps partiel et un salaire insuffisant pour vivre à une catégorie entière de personnels. Ne faudrait-il pas mettre cela en lien avec les difficultés à recruter et avec les démissions d'AESH ?

La CGT continue de soutenir les AESH demandant un contrat à 32h, tout en revendiquant un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un temps plein à 24h pour les AESH.

Un autre collège se mobilise en ce moment à Marseille, il s'agit du collège Giono. Sans s'attarder là-dessus, car un vœux est présenté sur ce sujet, il nous semble important de noter que la souffrance des personnels, confronté·es à des situations de violence et de tension mettant à mal leur bien-être au travail, doit être prise en compte et reconnue par l'administration. La CGT soutient les revendications des personnels du collège Giono et demande de mettre au vote son vœu.

Au collège Quinet de Marseille, les personnels ont dû se mobiliser pour que les postes de CPE soient entièrement pourvus. Il aura fallu deux journées de grève pour que le Rectorat accorde un demi-poste de CPE supplémentaire. Nous voulons croire que c'est là un engagement de notre administration à combler les temps partiels des personnels CPE, mais aussi ATSS.

En effet, les temps partiels comme les arrêts de ces catégories de personnels ne sont en général pas remplacés. À titre d'exemple : le collège Barnier est privé de 20 % de service de CPE, le collège Aragon de Roquevaire est privé d'au moins 20 % de service d'infirmière, pour ne pas parler du non remplacement des personnels administratifs en arrêt...

Mais si on devait détailler la situation de tous les collèges qui ont sollicité la DSDEN ces dernières semaines, comme les collèges Barnier et Ferry, notre liste serait longue.

Dans tous ces cas, c'est une situation de souffrance des personnels qui est pointée. Situation qui est due, dans la plupart des cas, à un manque de moyen criant et / ou à une gestion des personnels qui ne leur permet pas de s'épanouir au travail.

La situation des UPE2A est marquée aussi par l'insuffisance des moyens. Une centaine d'élèves dans le 2nd degré sont sans solution de scolarisation et les délais d'attente peuvent atteindre 6 mois avant que les élèves obtiennent une place dans un établissement. De nombreux·euses élèves sont également affecté·es en classe ordinaire sans prise en compte de leurs besoins.

Face à cette situation, les choix qui sont faits renforcent l'austérité budgétaire, une gestion managériale et la mise en concurrence des personnels. A-t-on besoin de rappeler que le Pacte constitue une nouvelle marche vers cette déstructuration du service public qui ne fait qu'empirer la situation ? A-t-on besoin de rappeler que la revalorisation salariale dont les personnels ont besoin est une augmentation inconditionnelle du point d'indice ? Que pour accueillir dignement nos élèves nous avons besoin de collèges à taille humaine et d'effectifs raisonnables ?